



## Conditions générales

### 1. Application

**1.1** Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute offre, réservation et accord relatifs à la location d'hébergements et d'équipements par le Village de vacances Duinrust ou ses sociétés affiliées.

**1.2.** Le « locataire » désigne aux fins des présentes Conditions Générales toute personne qui conclut un contrat relatif à la location/l'utilisation d'un hébergement avec le Village de vacances Duinrust. Par « utilisateur », également dénommé « hôte », on entend : le locataire et les personnes indiquées par le locataire qui utilisent ou utiliseront l'hébergement et/ou les autres équipements loués par le locataire.

**1.3** Les présentes Conditions Générales sont d'application, nonobstant tout renvoi (au préalable) à vos éventuelles propres conditions ou à d'autres conditions générales. Le Village de vacances Duinrust décline toutes autres Conditions Générales auxquelles vous vous référez ou que vous utilisez.

**1.4** Tout accord dérogeant aux présentes Conditions Générales ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit.

### 2. Réservations

**2.1** Le Village de vacances Duinrust accepte uniquement des réservations de personnes âgées de 18 ans ou plus. Les réservations effectuées par des personnes de moins de 18 ans ne sont pas valables.

**2.2** Le Village de vacances Duinrust se réserve le droit, sans indications de motif, de refuser toute réservation divergente, notamment des groupes.

**2.3** Lorsque le Village de vacances Duinrust accepte votre réservation, une confirmation de réservation écrite (e-mail) vous est envoyée dans les 7 jours ouvrables suivant la réservation. Vous êtes tenu de vérifier l'exactitude de ces informations dès réception. Toute inexactitude doit être immédiatement signalée au Village de vacances Duinrust.

**2.4** Si, dans les 7 jours ouvrables suivant la réservation, vous n'avez pas reçu de confirmation de réservation, vous devez, sans délai, contacter le Village De Vacances Duinrust, faute de quoi la réservation ne pourra pas être invoquée.

**2.5** Le contrat entre vous et le Village de vacances Duinrust se conclut au moment où le Village de vacances Duinrust vous envoie la confirmation de réservation.

**2.6** Le contrat porte sur la location d'hébergements ou d'autres équipements à des fins de loisirs, ou d'occupation temporaire, qui, par nature, est de courte durée.

### 3. Modification du contrat

**3.1** Au cas où, après la conclusion du contrat, vous souhaiteriez apporter des modifications au contrat, le Village de vacances Duinrust n'est pas tenu de les accepter. Le village de vacances Duinrust se réserve le droit de déterminer si et dans quelle mesure il accepte ces modifications. Au cas où le village de vacances Duinrust accepte vos modifications, le village de vacances Duinrust le confirmera uniquement par écrit et pourra vous facturer des frais de modification.

### 4. Substitution

**4.1** Sauf accord écrit avec le Village de vacances Duinrust, le locataire et les autres utilisateurs ne sont pas autorisés à céder l'usage de l'hébergement, sous quelque nom et à quelque titre que ce soit, à des personnes autres que celles mentionnées dans le contrat.

## Conditions générales

**4.2** S'il a été convenu avec le Village de vacances Duinrust que vous et/ou un ou plusieurs utilisateurs remplacent un ou plusieurs utilisateurs, vous, ainsi que le locataire et/ou les utilisateurs que vous et/ou d'autres utilisateurs remplacent, êtes solidairement responsable à l'égard du village de vacances Duinrust du paiement de la part du loyer due, des frais de modification (voir article 3.1) ainsi que des frais supplémentaires liés au remplacement et des frais d'annulation éventuels.

### 5. Prix

**5.1** Vous êtes tenu de payer au Village de vacances Duinrust le loyer convenu, tel qu'indiqué dans la confirmation de réservation. Au cas où, après la conclusion du contrat, les frais de Village de vacances Duinrust (personnel, énergie, taxes, etc.) auraient augmenté de manière significative et inattendue, le Village de vacances Duinrust est en droit d'augmenter ses prix et de vous facturer le prix augmenté. Si cette augmentation de prix a lieu dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat et que ladite augmentation de prix est supérieure à 5 % du prix précédemment convenu, vous aurez le droit de résilier (annuler) le contrat sur cette base.

**5.2** Le locataire ne peut plus bénéficier de réductions de prix ni d'offres promotionnelles après l'envoi de la confirmation de réservation/facture par le Village de vacances Duinrust.

**5.3** Sauf indication contraire, tous les prix comprennent la TVA dans la mesure qu'elle est applicable.

### 6. Frais supplémentaires

**6.1** Outre le loyer, vous / le locataire êtes également tenu de payer la literie, la taxe de séjour et les frais de nettoyage en fin de séjour, y compris la contribution aux autres taxes.

### 7. Paiement

**7.1** Pour des réservations avec confirmation de réservation qui ont eu lieu approximativement 2 mois avant le début du séjour, un acompte peut être demandé. Le paiement doit être effectué sans délai au Village de vacances Duinrust, ou à la date d'échéance indiquée.

**7.2** Le loyer, majoré de tout frais facturé et minoré de toute caution, tel qu'indiqué sur la confirmation de réservation correspondante, doit être payé au Duinrust Holiday Park à la date d'échéance indiquée sur la confirmation de réservation.

**7.3** En cas de réservation dans les 3 semaines précédant le début du séjour, la réservation doit être payée dans son intégralité lors de la réservation, ou au plus tard à la date d'échéance indiquée, ou, si vous effectuez votre réservation par téléphone, dans les 14 jours suivant la date de confirmation de la réservation. Si, à votre arrivée au parc, le montant de la réservation n'a pas encore été (dans son intégralité) crédité sur le compte bancaire du Village de vacances Duinrust, vous êtes tenu de payer sur place (la part due de) la réservation. A défaut de paiement conformément aux dispositions susmentionnées, le Village de vacances Duinrust se réserve le droit de vous refuser l'usage de l'hébergement et/ou d'autres équipements. Si, par la suite, il s'avère que vous avez donné un ordre de paiement, mais qu'à votre arrivée le montant n'a pas encore été crédité sur le compte bancaire du Village de vacances Duinrust, l'excédent payé vous sera remboursé.



## Conditions générales

**7.4** En cas de retard de paiement des montants facturés, vous êtes, immédiatement après l'expiration du délai de paiement, en défaut de paiement. Dans ce cas, le Village de vacances Duinrust vous offrira par écrit la possibilité de payer le montant dû dans les 7 jours. En cas de non-paiement, le Village De Vacances Duinrust se réserve le droit de résilier (annuler) le contrat à compter du jour de l'expiration de la période de 7 jours et vous serez tenu responsable de tout préjudice que le Village de vacances Duinrust subit ou subira à ce titre, y compris tout frais encourus par le Village de vacances Duinrust en rapport avec votre réservation et l'annulation. Le Village de vacances Duinrust est, dans tous les cas, en droit de facturer des frais d'annulation par hébergement. Dans ce cas, les dispositions de l'article 13 sont d'application.

**7.5** Le Village de vacances Duinrust est de tout temps, à quelque titre que ce soit, en droit d'imputer les créances qu'il peut faire valoir, à quelque titre que ce soit, à votre égard.

### **8. Arrivée et départ**

**8.1** Le locataire peut s'installer à la location à partir de 15h le jour de l'arrivée prévu dans la confirmation de réservation. Le jour de départ, la location doit être libérée avant 10h, comme indiqué dans la confirmation de réservation.

**8.2** Si vous souhaitez prolonger le contrat avec le Village de vacances Duinrust au-delà de la durée convenue et que le Village de vacances Duinrust y consent, le Village de vacances Duinrust peut à tout moment vous attribuer un autre hébergement.

**8.3** Si l'utilisation de l'hébergement et/ou de l'équipement prend fin avant la date convenue dans la confirmation de la réservation, le locataire ne peut pas prétendre à la restitution de tout ou partie du loyer et/ou des frais facturés par le Village de vacances Duinrust. Si vous avez souscrit une assurance annulation et que vous remplissez les conditions fixées par la compagnie d'assurance, vous pouvez introduire une demande d'indemnisation au titre de la résiliation anticipée de votre séjour directement auprès la compagnie d'assurance.

### **9. Règlement**

**9.1** Tout hôte est tenu de respecter les règles établies par le Village de vacances Duinrust, telles que définies, entre autres, dans le règlement du parc. Vous recevez le règlement intérieur lors de la réception de votre confirmation de réservation ainsi qu'à votre arrivée dans le dossier d'information.

**9.2** Conformément aux règlements administratifs locaux, vous êtes tenu, sur demande, de présenter une pièce d'identité lors de votre arrivée. A défaut, le Village de vacances Duinrust est en droit de refuser l'accueil de l'hôte.

**9.3** L'hébergement ne peut être occupé par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué dans la brochure.

**9.4** L'hébergement de vacances vous est destiné, ainsi qu'à votre compagnie de voyage. Il n'est pas permis d'y organiser des fêtes, des événements ou des réunions avec des invités autres que ceux de votre compagnie de voyage. En cas de transgressions de cette disposition des présentes Conditions Générales, le Village de vacances Duinrust se réserve le droit de vous, le locataire, et tout autre utilisateur expulser du parc avec effet immédiat, sans remboursement de tout ou partie du loyer.

**9.5** Le Village de vacances Duinrust se réserve le droit de modifier l'organisation et les heures d'ouverture des infrastructures du parc. Afin d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires, vous autorisez, sans aucun droit de dédommagement, que des travaux sur les hébergements ou les équipements soient effectués pendant votre séjour.



## Conditions générales

**9.6** Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'installer des tentes à proximité de l'hébergement.

**9.7** Le locataire doit laisser l'hébergement dans un état de propreté, à savoir : faire la vaisselle ; enlever, plier la literie et la poser dans le hall ; nettoyer la cuisine ; déposer le sac poubelle dans le conteneur.

**9.8** Les locataires sont tenus de louer la literie auprès du Village de vacances Duinrust.

**9.9** Il est interdit d'utiliser ou de brancher des articles ayant une puissance de charge élevée, tels que, mais sans s'y limiter, les appareils de climatisation et les voitures électriques.

**9.10** En cas de transgression des règles contenues dans les présentes Conditions Générales, le Règlement du Parc, les Règles et/ou en cas de non-respect des instructions du personnel, le Village de vacances Duinrust est en droit de vous, le locataire, et tout autre utilisateur expulser du parc avec effet immédiat, sans restitution de tout ou partie du loyer.

**9.11** Si la direction du parc a des raisons sérieuses de penser que le locataire d'un hébergement agit en violation de la loi et/ou de l'ordre public et/ou des bonnes mœurs, elle est autorisée à pénétrer dans l'hébergement.

### **10. Animaux de compagnie**

**10.1** En fonction d l'hébergement, le Village de vacances Duinrust autorise jusqu'à trois animaux domestiques du locataire ou des utilisateurs. Au cas où vous et / ou d'autres utilisateurs souhaitent amener des animaux domestiques, vous êtes tenus de le signaler dès la réservation. Dans ce cas, le Village de vacances Duinrust vous facturera un supplément que vous êtes tenu de payer. Le Village de vacances Duinrust se réserve le droit, sans indication de motifs, de refuser l'admission d'animaux domestiques au parc. Dans certains hébergements, les animaux de compagnie ne sont pas autorisés.

**10.2** L'accès aux plans d'eau et aux équipements collectifs du centre est interdit aux animaux de compagnie. Au parc, en dehors de l'hébergement, les animaux de compagnie sont tenus en laisse. Il est impératif de respecter les instructions du site. Vous devez sortir les animaux de compagnie sur la voie publique en se servant des équipements de collecte des déchets sur place.

**10.3** Il vous incombe d'apporter votre panier pour chien. Le collier antipuces/traitement pour chiens/chats est obligatoire.

**10.4** Les animaux en cage sont hébergés à titre gratuit (à signaler lors de la réservation).

**10.5** Les animaux de compagnie des visiteurs ne sont pas autorisés.

**10.6** Pour tout transport d'animaux d'un état membre à l'autre, le passeport pour animaux domestiques conforme au modèle européen est obligatoire (à partir du 3 juillet 2004). La vaccination contre la rage et l'identification par puce électronique ou tatouage sont également obligatoires. Vous êtes responsable des titres de voyage requis pour votre destination.

### **11. Inventaire**

**11.1** Le locataire, dont le nom figure sur la confirmation de réservation, est responsable, sans préjudice de la responsabilité des autres utilisateurs/visiteurs, du bon déroulement des choses à l'intérieur et autour de l'hébergement loué ou ailleurs dans le parc, dans la mesure où il ou son groupe/l'autre utilisateur est susceptible d'y contribuer.



## Conditions générales

**11.2** En outre, le locataire est de tout temps responsable, sans préjudice de la responsabilité des autres utilisateurs, des dommages de casse ou de bris et / ou aux dommages causés aux biens de l'inventaire et / ou à l'hébergement. Le locataire est tenu de signaler immédiatement au Village de vacances Duinrust tout dommage et d'indemniser lesdits dommages sur les lieux, sauf s'il peut justifier que les dommages survenus ne lui sont pas imputables, ni imputables aux autres utilisateurs ou membres de sa compagnie.

### **12. Dépôt de garantie**

**12.1** Le Village de vacances Duinrust peut, au début de votre séjour, vous demander, par hébergement, un dépôt en garantie à hauteur d'au moins 150,00 € jusqu'à un montant convenu. Si le dépôt en garantie n'est pas versé directement, le Village de vacances Duinrust est en droit de refuser l'accès et l'utilisation au locataire et/ou aux autres utilisateurs de l'hébergement.

**12.2** A défaut de paiement du dépôt en garantie, le Village de vacances Duinrust est également en droit de résilier (annuler) le contrat avec effet immédiat.

**12.3** Le Village de vacances Duinrust s'engage à restituer le dépôt en garantie ou tout solde restant, après déduction de créances à l'égard du locataire et/ou les utilisateurs si l'hébergement est restitué dans un état correct, en respectant les dispositions de l'article 9. Les éventuelles demandes d'indemnisation ne sont pas annulées par cette restitution.

### **13. Frais d'annulation**

**13.1** En cas d'annulation d'une réservation, des frais d'annulation seront facturés. Toute annulation effectuée plus d'un mois avant la date d'arrivée entraînera le paiement de 30 % de l'intégralité des frais. Toute annulation effectuée moins d'un mois avant la date d'arrivée entraînera le paiement de l'intégralité des frais/du loyer convenu, y compris des frais supplémentaires.

**13.2** Lorsque la confirmation d'une réservation a été expédiée et/ou une réservation téléphonique effectuée, le locataire peut sans frais annuler la réservation dans un délai de 3 jours ouvrables. Une fois passé ce délai, l'article 13.1 entre en vigueur.

**13.3** Si vous ne vous manifestez pas, sans préavis, dans les 24 heures après la date d'arrivée convenue, ce fait sera considéré comme une annulation.

### **14. Réservation d'avance**

**14.1** Il n'est pas possible d'effectuer une réservation pour une période pour laquelle les tarifs n'ont pas encore été publiés.

### **15. Force majeure et modification**

**15.1** Au cas où le Village de vacances Duinrust serait dans l'incapacité, temporaire ou autre, d'exécuter tout ou partie du contrat en raison d'un cas de force majeure, il vous proposera une modification (un autre hébergement/une autre période, etc.) dans un délai de 14 jours après avoir pris connaissance de l'impossibilité d'exécuter le contrat.

**15.2** Il y a force majeure dans le chef du Village de vacances Duinrust si l'exécution de tout ou partie du contrat est empêchée, temporairement ou non, par des circonstances indépendantes de la volonté du Village de vacances Duinrust, comprenant les menaces de guerre, les grèves de personnel, les blocus, les incendies, les inondations et d'autres perturbations ou événements.



## Conditions générales

**15.3** Vous avez le droit de refuser la modification proposée. Si vous refusez la modification proposée, vous êtes tenu de le notifier dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la modification proposée. Vous bénéficieriez alors d'une remise et/ou d'une restitution de (la part déjà payé du) loyer. Le Village de vacances Duinrust ne sera pas tenu d'indemniser des préjudices éventuels.

### 16. Résiliation

**16.1** Le Village de Vacances Duinrust a le droit de résilier de tout temps le contrat avec effet immédiat si, lors de la réservation, vos données personnelles et/ou celles des autres occupants sont incomplètes et/ou incorrectes. Dans pareil cas, aucune restitution du loyer ou d'une part de celui-ci ne sera effectuée.

### 17. Responsabilité

**17.1** Le Village de vacances Duinrust décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage à des biens ou à des personnes, quelle qu'un soit la nature, pendant ou à la suite d'un séjour dans notre parc et/ou de la location/utilisation d'un hébergement et/ou d'autres équipements du Village de vacances Duinrust, hormis en cas d'intention malveillante ou de négligence grave de la part du Village de vacances Duinrust ou de l'un de ses employés.

**17.2** Toute responsabilité pour dommage pour perte de la jouissance du voyage ou dommages et/ou pertes de profits, est exclue en toute circonstance. En outre, le Village de vacances Duinrust n'est en aucun cas responsable des dommages ouvrant droit à une indemnisation en vertu d'une assurance voyage et/ou annulation ou de toute autre police d'assurance.

**17.3** Le Village de vacances Duinrust n'est pas responsable des dysfonctionnements ou défauts des services fournis par des tiers.

**17.4** La responsabilité pour comportement illicite est, en tout cas, limitée à un maximum de 75.000,00 € par client et par séjour pour les accidents corporels. La responsabilité pour dommages matériels est, en tout cas, limitée à un maximum de 1500,00 € par locataire/utilisateur et par séjour.

**17.5** Vous et l'occupant êtes solidairement responsables de toute perte et/ou dommage à l'hébergement loué et/ou à toute autre bien du Village de vacances Duinrust survenus pendant l'usage par vous et/ou par d'autres utilisateurs, indépendamment du fait que cela résulte d'actes ou d'omissions de votre part et/ou de tiers présents dans le parc avec votre autorisation.

**17.6** Vous garantissez le Village de vacances Duinrust de toute demande de dommages causée aux biens d'un tiers qui sont (en partie) le résultat d'un acte ou d'une omission de vous, d'autres utilisateurs, de vos compagnons de voyage ou de tiers qui se trouvent dans le parc avec votre autorisation.

**17.7** En cas d'utilisation inappropriée ou de manquement à l'obligation de laisser le logement en bon état, y compris mais sans s'y limiter en cas de salissure excessive, des frais supplémentaires seront facturés, que vous serez alors tenu de payer sans délai.

### 18. Réclamations

**18.1** Malgré les soins et efforts déployés par le Village de vacances Duinrust, il se peut que vous ayez une plainte légitime concernant votre logement de vacances. La réclamation doit d'abord être introduite sur place auprès la réception du parc de votre séjour. Si la réclamation n'est pas traitée à votre satisfaction, vous avez la possibilité de la soumettre par écrit à : Village de vacances Duinrust,

## Conditions générales

Service Clientèle, Randweg 6, 2204 AL, Noordwijk, en indiquant le numéro de réservation, votre nom et adresse, la date du séjour et le numéro de l'hébergement. La réclamation sera alors traitée avec le plus grand soin. À défaut d'une solution satisfaisante, vous disposez d'un délai maximum de 3 mois après votre départ pour soumettre la plainte au Comité des litiges récréatifs à La Haye [*Geschillencommissie Recreatie, Den Haag*] ou pour saisir le tribunal compétent en vertu de la loi. Une décision prise par le Geschillencommissie est un avis contraignant.

### 19. Droit applicable

**19.1** Le contrat conclu entre vous et le Village de vacances Duinrust est exclusivement régi par le droit néerlandais.

### 20. Titres de voyage

**20.1** Vous êtes responsable des titres de voyage requis pour votre destination. Le Village de vacances Duinrust décline toute responsabilité pour les conséquences découlant du non possession des titres de voyage requis.

### 21. Généralités

**21.1** Les erreurs d'impression et typographiques évidentes n'engagent pas le Village de vacances Duinrust. La publication des présentes Conditions Générales entraîne l'annulation de toute version antérieure.

**21.2** Toute donnée à caractère personnelle fournie par vos soins est saisie dans un fichier. Le fichier de données personnelles est utilisé par notre service clientèle. Les données personnelles peuvent également être utilisées, par nous ou des tiers, à des fins d'informations et pour vous proposer des offres ciblées sur nos produits et services. Afin d'adapter au mieux ces informations et offres promotionnelles à vos intérêts, nous sommes susceptibles d'associer vos données à des données d'autres entreprises. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations ou d'offres promotionnelles, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante : Village de vacances Duinrust, Service clientèle, Randweg 6, 2204 AL Noordwijk.

### Conditions supplémentaires

Les prix dernière minute (last minute) s'appliquent uniquement aux nouvelles réservations ; les prix affichés ne comprennent pas le nettoyage en fin de séjour, la literie (obligatoire), la taxe de séjour, les autres prélèvements et les éventuels coûts préférentiels ; sous réserve de modifications de prix. Le prix indiqué sur la confirmation de réservation est contraignant. Les prix réduits de nos d'offres dernière minute ne sont pas cumulables avec d'autres offres, promotions, forfaits ou programmes d'épargne. Les places sont limitées et peuvent varier selon le type d'hébergement et la date d'arrivée. Toutes nos offres dernière minute sont soumises aux Conditions Générales du Village de vacances Duinrust telles que mentionnées ci-dessus.